

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANNECY - 7401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 12/12/2024 - B2024/019183 - 2004 B 80254 - 453 886 871 - A.X.

Désignation de l'entreprise SAS AXDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise 74700 SALLANCHESDurée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 4 5 3 8 8 6 8 7 1 0 0 0 1 2Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/10/2023

						Exercice clos le, 31/10/2023			
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC			
		Frais de développement *		CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG			
		Fonds commercial (1)		AH	260 000	AI			260 000
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO			
		Constructions		AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	51 537	AS	50 242		1 295
		Autres immobilisations corporelles		AT	209 643	AU	122 397		87 246
		Immobilisations en cours		AV		AW			
		Avances et acomptes		AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT			
		Autres participations		CU		CV			
		Créances rattachées à des participations		BB		BC			
		Autres titres immobilisés		BD	30	BE			30
		Prêts		BF		BG			
		Autres immobilisations financières*		BH	8 821	BI			8 821
TOTAL (II)				BJ	530 033	BK	172 640	357 393	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM			
		En cours de production de biens		BN		BO			
		En cours de production de services		BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
		Marchandises		BT	82 901	BU			82 901
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX	47 730	BY			47 730
		Autres créances (3)		BZ	11 395	CA			11 395
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :		CD		CE			
		Disponibilités		CF	215	CG			215
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH	28 602	CI			28 602	
	TOTAL (III)		CJ	170 845	CK			170 845	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)		CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	700 879	1A	172 640		528 238	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations		Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise			SAS AX	Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :7 500.....)			DA	7 500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	750	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	214 687	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	25 036	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
TOTAL (I)			DL	247 974		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	131 064	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	122 270	
	Dettes fiscales et sociales			DY	26 929	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	280 264		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	528 238		
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	276 098
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	41 309	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Annexes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2023, dont le total est de 528 239 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 25 037 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2022 au 31/10/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 26/03/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/10/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2016-07 du 4 novembre 2016, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et



Règles et méthodes comptables

incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	260 000			260 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	260 000			260 000
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	51 538			51 538
- Installations générales, agencements aménagements divers	166 033			166 033
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	43 610			43 610
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	261 182			261 182
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	31			31
- Prêts et autres immobilisations financières	1 261	7 561		8 821
Immobilisations financières	1 291	7 561		8 852
ACTIF IMMOBILISE	522 473	7 561		530 034



Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/10/2023
Éléments achetés	260 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	260 000

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	49 065	1 178		50 243
- Installations générales, agencements aménagements divers	69 952	10 598		80 550
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	40 363	1 484		41 847
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	159 379	13 261		172 640
ACTIF IMMOBILISE	159 379	13 261		172 640

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 96 550 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	8 821		8 821
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	47 731	47 731	
Autres	11 395	11 395	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	28 603	28 603	
Total	96 550	87 729	8 821
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	22 046
Divers - produits à recevoir	822
Total	22 868

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 0 euros.

Cette dépréciation a été dotée entièrement cette année.



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 500,00 euros décomposé en 1 500 titres d'une valeur nominale de 5,00 euros.

Provisions

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 280 265 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	41 310	41 310		
- à plus de 1 an à l'origine	89 755	85 589	4 167	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	122 270	122 270		
Dettes fiscales et sociales	26 930	26 930		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	280 265	276 098	4 167	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	10 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	46 058			
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 364
Dettes provis. pr congés à payer	5 282
Charges sociales s/congés à payer	1 585
Etat - autres charges à payer	1 547
Total	9 779

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	28 603		
Total	28 603		



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/10/2023
Activités négoces	811 766
TOTAL	811 766

A.X
Société par actions simplifiée
Au capital de 7 500 euros
Siège social : 1751 Avenue de GENEVE
Centre Commercial CARREFOUR
74700 SALLANCHES
453 886 871 RCS ANNECY

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 29 MARS 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
De l'exercice clos le 31 octobre 2023

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2023 s'élevant à 25 036,53 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	25 036,53 euros
Au compte de « Autres réserves »	25 036,53 euros

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Certifié conforme
Le Président

